

et de soutien de la famille, peut se révéler en son sein par des attitudes allant de la révolte au repli sur soi, au refus de considérer l'enfant avec ses spécificités, voire à sa surprotection. La culpabilité ressentie par les parents est parfois reportée sur l'enfant. L'écart entre l'enfant idéal tel qu'il était attendu et l'enfant présent est parfois si traumatisant qu'il rend difficile l'accueil et l'accompagnement adapté qu'il nécessite.

Les éventuelles réactions maltraitantes vis-à-vis de l'enfant différent sont liées à cette souffrance intolérable, au découragement.

Pour éviter ces situations extrêmes, douloureuses il est nécessaire de travailler autour de l'annonce du handicap :

- assurer la présence d'un psychologue lors des moments probables de l'annonce d'un handicap : amniocentèse, échographie, accouchement... ;
- proposer une procédure d'accompagnement « au long cours » des parents et de la famille (psychologique, sociale, rencontre avec d'autres parents...) ;
- accompagner l'apprentissage de la prise en charge d'une personne handicapée mentale, améliorer les compétences parentales, aider à la compréhension de la spécificité du handicap mental.
- développer les lieux d'accueil et d'écoute, de formation et de soutien pour les parents ;

- développer, à l'égard des familles qui gardent leur enfant chez elles, l'action associative afin de limiter le repli sur elles-mêmes ;

- inciter les pouvoirs publics à permettre l'ouverture de structures d'accueil temporaire plus nombreuses, à mettre en place des services toujours plus adaptés, pour les mineurs comme pour les adultes.

La personne handicapée mentale

L'enfant valide qui dénonce a plus que de la peine à être entendu, alors qu'on sait que, dans la plupart des cas, il dit vrai. Que dire alors de la crédibilité portée à la parole d'un enfant handicapé mental ?

Et, de surcroît, comment repérer la maltraitance quand la victime ne peut s'exprimer ?

Il n'existe pas vraiment d'indicateurs, de « clignotants » spécifiques. Il n'y a pas forcément parallélisme entre l'intensité des signes observés et le danger. Si certains indices peuvent être repérés, il convient de ne pas les prendre de façon isolée et de procéder par recoupement. Mais le syndrome du non-signes existe aussi. La maltraitance est le plus souvent le fait de proches, ayant un rôle déterminant dans la réponse à des besoins quotidiens et essentiels de la victime. Se sur-rajoute donc souvent la peur, pour la victime handicapée mentale, de perturber un environnement paradoxalement considéré

Le guide *Prévenir, repérer, agir*

Présentation du document de l'Unapei *Maltraitances des personnes handicapées mentales dans la famille, les institutions, la société. Prévenir, repérer, agir.*

Une des valeurs fondamentales qui motive l'action de l'Unapei est la dignité de la personne handicapée. C'est pourquoi elle a décidé de faire face au problème de la maltraitance, laquelle est la négation même de cette dignité. L'évocation de ce problème de société doit contribuer à la connaissance de la réalité et briser les tabous.

Depuis deux ans, dans le cadre de la grande cause nationale 1997 « protection de l'enfance maltraitée », un groupe de travail, mis en place par l'Unapei, a élaboré un livre blanc qui vient d'être publié. Composé de parents, de professionnels de l'accompagnement, d'experts extérieurs, ce groupe constate que la première violence résulte du rejet de la différence, de la peur du « non

identique ». Il apporte une définition de la maltraitance, laquelle peut être consciente ou inconsciente, générée par des actes, mais aussi par leur carence.

Face à des faits de société qui ont généré un émoi profond, il convenait d'apporter un éclairage serein, en notant que la maltraitance n'est pas que sexuelle et ne concerne pas que les enfants. Il fallait également dénoncer, tant le déni du risque que l'attitude consistant à voir la maltraitance partout, jusque dans les soins d'hygiène apportés aux personnes lourdement handicapées, au risque d'une suspicion généralisée des professionnels des institutions.

L'accent est porté sur la prévention, précisant pour cela les notions de « personnes maltraitées » et de « personnes à risque », sans oublier que les personnes handicapées peuvent être, elles aussi, maltraitantes. Lutter contre la maltraitance impose de prendre en compte ses aspects périphériques (dysfonctionnements, fautes professionnelles, . . .), susceptibles, lorsqu'ils sont cumulés, de

générer de la maltraitance, et de prendre en compte la protection des salariés des institutions qui dénoncent.

L'objet de ce livre blanc est de sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'accompagnement des personnes handicapées mentales (famille, professionnels, intervenants divers au sein des établissements spécialisés. . .), mais aussi la société dans son ensemble (médias, grand public). Il propose des pistes concrètes pour développer des actions de prévention.

Même si la plupart des personnes handicapées mentales, que se soit en famille ou en institution, ne sont pas confrontées à ces problèmes, le document incite à la vigilance, et invite chacun à réfléchir sur ses comportements, individuels ou collectifs, lorsqu'il est en rapport avec une personne handicapée mentale. ■

Renseignements : Unapei 15 rue Coysevox 75876 Paris Cedex